



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et de l'état d'avancement de l'exécution de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#), une évaluation de la situation dans le bassin du lac Tchad.

II. Évolution de la situation et faits nouveaux intervenus en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel est demeurée tributaire des conditions de sécurité ayant prévalu au Mali, au Nigéria et au Niger, et de l'aggravation de l'insécurité au Burkina Faso. Les conflits violents opposant éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires ont gagné en fréquence, en intensité, en complexité et en étendue dans l'ensemble du Sahel. En outre, la menace croissante que font planer les groupes armés transfrontaliers et la criminalité transnationale organisée a continué de s'aggraver du fait de la défaillance des institutions étatiques et de la fourniture erratique des services publics.

3. En parallèle, des étapes importantes ont été franchies, telles la transition démocratique intervenue au Libéria et en Sierra Leone et la tenue d'élections locales en Gambie. Toutefois, la violence post-électorale en Guinée, la rupture du dialogue au Niger, la lente progression des négociations sur le règlement de la crise constitutionnelle au Togo et l'exacerbation des tensions sur fond de tenue prochaine d'élections dans un certain nombre de pays sont autant d'événements qui rappellent que les avancées démocratiques restent fragiles dans la région. Par ailleurs, si la croissance macroéconomique s'est améliorée dans l'ensemble, ces bons résultats n'ont pas encore abouti à la mise en place de réformes démocratiques dignes de ce nom.



A. Politique et gouvernance

4. Au Burkina Faso, le procès de 84 personnes accusées d'avoir pris part au coup d'État manqué du 16 septembre 2015 a s'est ouvert le 27 février 2018. Ce procès, qui avance lentement, a été ajourné à maintes reprises en raison de vices de procédure mis en évidence par les défenseurs. Pendant la période examinée, la multiplication des grèves dans divers secteurs de la fonction publique a par ailleurs ravivé les tensions sociales.

5. En Côte d'Ivoire, l'élection de 66 des 99 sénateurs à la Chambre haute du Parlement s'est tenue le 24 mars mais elle a été boycottée par l'opposition. En vertu des prérogatives que lui confère la Constitution, le Président ivoirien, Alassane Dramane Ouattara, devrait nommer les 33 autres sénateurs. Le 5 avril, le Sénat a tenu sa session inaugurale, au cours de laquelle il a élu son président, l'ancien Ministre d'État chargé du dialogue politique et des relations avec les institutions, M. Jeannot Ahoussou-Kouadio. Le 12 avril, les six membres de la coalition au pouvoir ont signé un accord en vue de la formation d'un parti politique unifié sous le nom de *Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix*, lequel n'a pas encore été approuvé par tous les membres de la coalition.

6. En Gambie, des élections locales et municipales ont eu lieu dans le calme, respectivement le 12 avril et le 12 mai. Tous les partis composant la coalition au pouvoir se sont présentés à titre individuel. Dirigé par le Ministre des affaires étrangères, M. Ousainou Darboe, le Parti démocratique uni a remporté la majorité des sièges, alors que l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction, formation de l'ancien Président Yahya Jammeh, a obtenu moins de 15 % des sièges. Dans le même temps, le Gouvernement a continué de faire avancer un certain nombre de réformes, notamment celle du secteur de la sécurité et celle de la justice transitionnelle.

7. Le 4 février, des élections locales ont eu lieu en Guinée dans un climat de relative stabilité. Les résultats du scrutin ont toutefois été vivement contestés par les partis de l'opposition qui ont envahi les rues pour protester, ce qui a entraîné la mort d'au moins 12 personnes. Le 16 mai, le dirigeant de l'opposition, M. Cellou Dalein Diallo, a décrété l'arrêt des manifestations mais n'en a pas moins déclaré que l'opposition continuerait de boycotter le comité de suivi créé par l'accord politique du 12 octobre 2016, indiquant que le règlement des dissensions nées des élections locales ne progressait pas assez vite. À la suite de la démission de l'ancien Premier Ministre, Mamady Youla, le 21 mai, le Président guinéen, Alpha Condé, a nommé Ibrahima Kassory Fofana Premier Ministre.

8. Au Libéria, le Président George Manneh Weah a pris ses fonctions le 22 janvier, marquant ainsi la toute première passation de pouvoir entre deux présidents élus dans ce pays. Au cours de la période considérée, les préparatifs de l'élection sénatoriale partielle, qui doit permettre de pourvoir les sièges devenus vacants de M. Weah et du Vice-Président Jewel Howard Taylor dans les comtés de Bong et de Montserrado, se sont poursuivis. Par ailleurs, le 25 avril, le Gouvernement a décidé de réduire les traitements des ministres et des fonctionnaires.

9. Le 26 février, en Mauritanie, le Président Mohamed Ould Abdel Aziz a annoncé qu'il ne briguerait pas un troisième mandat présidentiel à l'élection qui doit se tenir en 2019. Faisant suite à cette annonce, les principaux représentants de l'opposition ont fait part de leur intention de participer aux élections régionales et législatives prévues pour le second semestre de 2018, revenant ainsi sur leur décision de boycotter les deux scrutins. Le 13 mai, des groupes d'opposition et des membres de la société civile ont organisé une manifestation à Nouakchott pour demander la dissolution de la Commission électorale nationale indépendante. L'ancien sénateur et membre de

l'opposition, M. Mohamed Ould Ghadda, arrêté en août 2017 pour fait de corruption, demeure emprisonné sans avoir été jugé.

10. Au Niger, la situation est demeurée tendue en raison de la rupture du dialogue entre le Gouvernement et l'opposition et du mécontentement populaire lié aux difficultés socioéconomiques que connaît ce pays. Le 25 mars, une manifestation organisée à Niamey pour protester contre la loi de finances de 2018, les conditions de vie et la présence de troupes étrangères sur le territoire nigérien a dégénéré en heurts avec les forces de sécurité et s'est soldée par l'arrestation de 26 dirigeants de la société civile.

11. Au Nigéria, les faits nouveaux sur le plan politique concernent principalement les préparatifs de l'élection présidentielle et des élections législatives qui doivent avoir lieu en février 2019. Le 9 avril, le Président Muhammadu Buhari a déclaré son intention de briguer un deuxième mandat. L'ancien Vice-Président Atiku Abubakar a lui aussi annoncé sa candidature à l'élection présidentielle. La demande faite par la Chambre des Représentants en avril, à la suite d'une recrudescence de la violence dans la Middle Belt (Nigéria central) et dans le nord du pays, en avril, concernant la destitution des hauts fonctionnaires et des conseillers responsables des questions de sécurité, n'a pas été satisfaite. En outre, la décision de l'Assemblée nationale d'appeler M. Buhari à rendre compte de l'aggravation de l'insécurité qui frappait l'ensemble du territoire a provoqué un débat sur la question de savoir si les chambres avaient ce pouvoir sur l'exécutif. Par ailleurs, la promulgation du projet de loi relatif à l'abaissement de l'âge requis des candidats à des fonctions électives, suite à la campagne intitulée « Not too young to run », et l'adoption de l'amendement à la loi électorale, qui réglera les élections générales, sont toujours en attente.

12. Au Sénégal, les préparatifs de l'élection présidentielle prévue le 24 février 2019 se sont poursuivis sur fond de défiance croissante entre le Gouvernement et l'opposition. Le 19 avril 2018, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi portant amendement du code électoral, en vertu duquel tous les candidats à l'élection présidentielle devront recueillir, dans au moins 7 des 14 régions que compte le Sénégal, les signatures de parrainage de 0,8 % des électeurs inscrits sur les listes. L'opposition a boycotté le vote sur ce projet au motif qu'il avait été conçu pour exclure de possibles candidats à l'élection présidentielle. Elle a également demandé qu'un organe impartial et indépendant soit chargé d'organiser l'élection. Le 30 mars, le maire de Dakar et candidat potentiel à l'élection de 2019, M. Khalifa Sall, a été accusé de détournement de fonds publics et condamné à cinq années d'emprisonnement.

13. En Sierra Leone, l'élection présidentielle et les élections législatives et locales du 7 mars sont les premières à s'être tenues en l'absence d'une mission des Nations Unies. Les scrutins se sont déroulés dans un climat tendu et se sont heurtés à de multiples écueils juridiques liés à l'inéligibilité possible de certains candidats à l'élection présidentielle ; de plus, à la suite d'une injonction en ordonnant le report, le second tour de cette même élection n'a eu lieu que le 31 mars. Les missions d'observation électorale dépêchées notamment par l'Union africaine, l'Union européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fait état de scrutins organisés avec professionnalisme, crédibles et s'étant déroulés de manière pacifique dans l'ensemble. L'élection à la présidence du candidat de l'ancien parti d'opposition Sierra Leone People's Party, M. Julius Maada Bio, et son investiture, le 4 avril, ont illustré la nature pacifique du transfert du pouvoir, après 10 années régies par le All People's Congress. Ce dernier s'est cependant assuré la majorité au Parlement en obtenant 68 sièges, contre 49 pour le Sierra Leone People's Party, les 29 sièges restants allant aux représentants de petits partis politiques et à des indépendants. Le Parlement a tenu sa session inaugurale le

25 avril et a élu à sa présidence M. Abass Bundu, membre du Sierra Leone People's Party. Le vote s'est déroulé en l'absence de parlementaires membres de l'All People's Congress, qui ont quitté la séance plénière pour protester contre l'imposition d'ordonnances à l'encontre de 15 députés élus de leur formation. À la suite d'interventions concertées de la CEDEAO et de l'ONU et de la reprise du dialogue entre les deux grands partis, tous les députés ont été investis le 4 mai et le Président le 12 mai.

14. Le dialogue politique intertogolais s'est ouvert le 19 février, sous l'égide du Président du Ghana, M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, avec l'appui du Président guinéen, M. Alpha Condé. Tombé dans une impasse lors de la troisième réunion tenue le 25 mars, il a été ajourné. Lors du sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui a eu lieu à Lomé le 14 avril, M. Akufo-Addo et M. Condé ont été officiellement désignés pour faciliter le dialogue. Durant la période considérée, les tensions ont été également alimentées par des désaccords entre les autorités nationales et l'opposition à propos de l'organisation de manifestations de rues.

B. Évolution des conditions de sécurité

15. En Afrique de l'Ouest, la situation a été marquée par l'insécurité qui a régné au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. Des attaques terroristes asymétriques ont été perpétrées contre les forces de sécurité nationales et internationales, les autorités locales et la population civile au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Des groupes armés extrémistes et violents ont continué de harceler les civils, d'enlever et d'assassiner des informateurs présumés ou des agents de l'État, de brûler des écoles et de menacer des membres du corps enseignant. Le nombre de heurts opposant agriculteurs et éleveurs est également reparti à la hausse, en particulier au Ghana, au Mali, au Niger et au Nigéria.

16. Au Nigéria, de nombreux heurts se sont produits entre agriculteurs et éleveurs dans les États de la Middle Belt, ainsi que dans le Sud, dans les États d'Edo, d'Ebonyi et de Kogi, faisant de nombreux morts et blessés et causant le déplacement de populations et la destruction de biens. La poursuite de la détention du chef du Mouvement islamique du Nigéria, le sheikh Ibraheem Zakzaky, a continué de soulever des protestations. Alors que le nombre des actes de violence a reculé dans le delta du Niger et les régions du Sud-Est, des groupes d'activistes ont menacé de reprendre l'offensive.

17. Le Burkina Faso a continué de subir les attaques de groupes islamistes, tels que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, le long de la frontière avec le Mali ; de plus, des activistes de l'État islamique du Grand Sahara ont continué de pénétrer sur le territoire en franchissant la frontière avec le Niger. À Ouagadougou, le 2 mars, 8 personnes sont mortes et environ 80 autres ont été blessées dans des attaques jumelées revendiquées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, qui ont visé le bâtiment de l'état-major et l'ambassade de France. Le groupe armé Ansar al-Islam a lui aussi perpétré à plusieurs reprises des attentats contre les forces de sécurité et des civils dans la province septentrionale du Soum. Des attaques toujours plus nombreuses ont été signalées dans des zones épargnées jusque-là, cette contamination par la violence d'autres régions du pays ne manquant pas de susciter des inquiétudes.

18. Au Niger, la présence de groupes armés non étatiques s'est renforcée dans la région occidentale de Tillabéri, où des activistes affiliés à l'État islamique du Grand Sahara s'en sont pris aux services de sécurité et à d'autres cibles. Les attaques visant les travailleurs humanitaires se sont poursuivies, comme en attestent l'enlèvement d'un agent humanitaire international à la frontière avec le Mali en avril ainsi que de

multiples tentatives de vol de voiture signalées dans les régions de l'ouest et du sud. Dans la région de Diffa, les attaques menées par la faction « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » du groupe Boko Haram ont été signalées en moins grand nombre mais les activités criminelles violentes sont en recrudescence.

19. Les attaques menées ces derniers mois ayant considérablement gagné en complexité et ayant fait un plus grand nombre de morts, l'inquiétude grandit face à un possible resserrement des liens unissant les groupes islamistes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et à l'emploi de plus en plus fréquent d'engins explosifs improvisés au Burkina Faso et au Niger. Le 7 avril, la Haute Cour de Dakar a ouvert le procès de 30 Sénégalais accusés d'avoir préparé des attentats terroristes et d'avoir installé dans le sud du Sénégal des cellules extrémistes locales appelées à diriger des attaques. Les dépositions de ces prévenus ont révélé que Boko Haram avait entraîné plusieurs membres du groupe au Nigéria.

20. Durant la période considérée, les actes de piraterie et les vols à main armée se sont faits plus nombreux dans le golfe de Guinée. Au début d'avril, le Bureau maritime international a ainsi signalé 29 attaques, dont 22 au large des côtes nigérianes, au cours du premier trimestre de 2018 (soit 40 % de toutes les attaques recensées dans le monde), contre 7 durant le premier trimestre de 2017 dans la même zone. Les groupes criminels ont eu recours encore plus fréquemment aux enlèvements, dont 113 des 114 dénombrés à l'échelle mondiale durant le premier trimestre de 2018 ont eu lieu dans le golfe de Guinée. La sous-région continue de rencontrer de graves difficultés engendrées par la contrebande de drogues et le trafic d'armes légères et de petit calibre qui sont en partie imputables aux groupes terroristes. Divers pays ont fait état d'importantes saisies de métamfetamine, substance qui fait l'objet de trafic par des groupes appartenant à la criminalité organisée. Au Nigéria, le vol de bétail a aggravé l'insécurité dans les États de la partie nord-ouest du pays ; au Niger, c'est le banditisme armé qui a sévi dans les régions d'Agadez et de Maradi.

Boko Haram

21. Pendant la période considérée, le nombre d'attaques attribuées à Boko Haram a globalement reculé au Niger, tandis que celles-ci ont gagné en ampleur et en nombre au Nigéria. Le groupe a intensifié ses attaques, souvent commises par des femmes kamikazes, contre des civils peu protégés, notamment des personnes déplacées et des travailleurs humanitaires. Selon l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au Nigéria, des enfants (dont 75 % de filles) sont utilisés comme bombes humaines dans près d'un attentat-suicide sur cinq.

22. Les forces armées nigérianes, appuyées par la Force multinationale mixte, auraient chassé Boko Haram de plusieurs zones dans le nord-est du Nigéria. Toutefois, le groupe a continué de lancer des attaques meurtrières et reste une menace considérable. Depuis le début de 2018, il serait responsable de plus de 90 attaques qui ont fait au moins 260 victimes rien qu'au Nigéria.

23. Le 19 février, des militants de la faction « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » de Boko Haram ont enlevé 112 filles et 1 garçon dans la ville de Dapchi [État de Yobe (Nigéria)]. S'en est suivie une série d'attaques, dont une lancée le 1^{er} mars à Rann (État de Borno), où des militants de Boko Haram ont tué huit agents de sécurité et trois travailleurs humanitaires rattachés à l'ONU. Ces événements ont conduit à la suspension des activités de secours, alors même que cette zone abrite environ 55 000 personnes déplacées, et à la fermeture de tous les internats dans l'État de Borno pour une durée indéterminée. Le 21 mars, le Gouvernement nigérian a annoncé qu'il avait négocié un cessez-le-feu temporaire avec la faction de Boko Haram, ce qui a conduit à la libération de 105 des filles enlevées à Dapchi. Pendant

la période considérée, les négociations avec le groupe se sont poursuivies et le Président nigérian a offert l'amnistie à tous les insurgés qui accepteraient de déposer les armes.

24. Dans le même temps, le Niger et Nigéria, par l'intermédiaire de la Force multinationale mixte, ont intensifié les interventions visant à réduire les moyens opérationnels et le champ d'action géographique de Boko Haram. Pendant les mois d'avril et de mai, la Force a enregistré d'énormes progrès dans la lutte contre Boko Haram : de source officielle, 59 militants ont été tués, cinq dirigeants ont été capturés et 1 000 otages, principalement des femmes et des enfants, ont été secourus dans l'État de Borno (Nigéria). Au cours de ces opérations, 22 soldats de la Force ont perdu la vie et 75 ont été blessés. Le 27 avril, le commandant de la Force a annoncé que le nombre élevé de victimes était en grande partie dû aux tirs indirects et aux véhicules piégés.

C. Tendances socioéconomiques

25. Dans l'ensemble, les perspectives macroéconomiques de l'Afrique de l'Ouest sont demeurées encourageantes. Selon un rapport publié par la Banque africaine de développement le 12 mars, l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest s'est remise de la chute des cours des produits de base. La Banque a estimé que la croissance économique globale de la sous-région devrait atteindre 3,6 % en 2018 et 3,8 % en 2019 en raison de l'accroissement de la production pétrolière et agricole et de la hausse des cours de certaines ressources naturelles. Au Bénin, au Burkina Faso, en Sierra Leone et au Togo, le taux de croissance devrait s'établir au minimum à 5 %. En conséquence, le ratio entre la dette publique et le produit intérieur brut devrait reculer dans les pays de la région. Dans son rapport, la Banque africaine de développement note cependant que « l'inégalité des revenus est restée élevée » dans toute la région. Soucieux de maximiser les avantages de la coopération régionale, au cours d'une cérémonie organisée le 21 mars à cette fin à Kigali, tous les pays d'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Nigéria, sont devenus signataires de l'accord instaurant la Zone de libre-échange continentale africaine.

26. Dans la sous-région du Sahel, le chômage, les inégalités et le défaut de chances à saisir continuent de menacer la stabilité. Dans son étude sur les perspectives économiques du Sahel, la Commission économique pour l'Afrique indique qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la crise, assurer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ouvrir les possibilités d'investissements. Le plan des Nations Unies d'appui au Sahel vise à aider les pays de la région à stimuler la croissance au moyen de l'investissement économique, à promouvoir le capital humain et la résilience, à améliorer les services de base et à consolider les efforts de paix et de gouvernance.

D. Situation humanitaire

27. Dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, la situation humanitaire est demeurée critique, principalement en raison de l'insécurité alimentaire, des déplacements forcés et de la vulnérabilité chronique de la région aux chocs externes. Environ 20 % des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans le monde vivent en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Dans l'immédiat, l'avenir s'annonce difficile du fait de la forte variabilité du climat et de la persistance de l'insécurité.

28. Dans le bassin du lac Tchad, qui a souffert de conditions climatiques extrêmes, l'insécurité alimentaire a reculé, touchant 4 millions de personnes contre 7 millions à

la même période en 2017. Quelque 4,7 millions de personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë lors de la période de soudure qui approche, principalement en raison de la poursuite du conflit et de l'insécurité générale. Le lac Tchad a continué de s'assécher, ce qui compromet la résilience et la capacité des populations de faire face aux chocs humanitaires et exacerbe la concurrence pour l'accès aux maigres ressources disponibles. En outre, le manque de terres et de pâturages et la pénurie d'eau ont entraîné la migration forcée de populations pastorales au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad, de sorte que 2,5 millions de personnes risquent de perdre leurs moyens de subsistance en 2018. Dans l'ensemble du Sahel, quelque 6,9 millions de personnes, dont 3,7 millions pour le seul nord-est du Nigéria, sont en situation de crise alimentaire. Si aucune n'aide n'est apportée, ce chiffre pourrait atteindre 10,2 millions entre juin et août, tandis que le nombre d'enfants sous-alimentés au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad devrait passer de 1,1 à 1,6 million.

29. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, au cours de la période considérée, le nombre de personnes déplacées dans le bassin du lac Tchad était de 2,3 millions, dont 1,7 million dans le nord-est du Nigéria, où l'insécurité alimentaire et la malnutrition restent très présentes. Même si elles ont reculé dans certaines zones, l'insécurité et l'instabilité ont continué d'entraîner des déplacements de population un peu partout dans la sous-région. Le conflit qui frappe le Mali a de plus en plus touché les régions frontalières au Burkina Faso et au Niger, ce qui a causé le déplacement de milliers de familles. Dans la région de Ménaka (Mali), des affrontements intercommunautaires ont, depuis février, poussé 3 000 personnes à s'enfuir au Burkina Faso, lesquelles s'ajoutent aux 24 000 réfugiés maliens qui s'y trouvent depuis 2012. Au 30 avril 2018, le nombre total de Maliens réfugiés dans les pays voisins était estimé à 137 700. Au Niger, depuis décembre 2017, plus de 11 500 personnes ont dû fuir la violence qui sévit dans la partie orientale de la région de Tillabéri.

30. Si l'aide humanitaire a permis de subvenir aux besoins de centaines de milliers de personnes au Mali, les travailleurs humanitaires ont été touchés par une vague d'attaques et de vols, ce qui a contraint certaines organisations à suspendre leurs opérations. De janvier à avril, on compterait 76 atteintes à la sécurité de ce type dans le nord et le centre du Mali, contre 42 pendant la même période en 2017. Le 3 mars, au Nigéria, au cours d'une attaque à Rann (État de Borno), trois travailleurs humanitaires ont été tués et trois autres enlevés.

31. Le nord-est du Nigéria a été frappé par deux épidémies de choléra, dans l'État de Borno en février et dans l'État de Yobe en mars, mais le nombre de cas a reculé par rapport à la période précédente. Ce pays a également été touché par une épidémie de fièvre de Lassa, enregistrant au total près de 2 000 cas suspects dans 21 États.

32. Les organisations humanitaires ont lancé un appel de fonds à hauteur de 1,6 milliard de dollars pour 2018 pour soulager ceux qui souffrent de la faim, assurer l'approvisionnement en eau, les soins de santé et l'éducation et aider les populations à reconstruire leur vie dans le bassin du lac Tchad. Des appels humanitaires ont également été lancés pour le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Malgré cela, l'action humanitaire dans la région manque toujours cruellement de fonds.

E. Évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme

33. La période considérée a été marquée par un certain nombre d'actions en justice mettant en cause des acteurs politiques de premier plan, ainsi que par une série de manifestations dans plusieurs pays et des progrès graduels en matière de justice

transitionnelle. Dans certains pays, les actions en justice, perçues comme une attaque contre les opposants politiques, ont suscité des inquiétudes quant à une éventuelle politisation du système judiciaire. L'opposition, la société civile, les syndicats et d'autres groupes se sont plaints d'atteintes à la liberté de réunion et d'expression dans plusieurs pays : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

34. En Gambie, le 5 mars, M. Baba Galleh Jallow a été nommé Secrétaire exécutif de la Commission vérité, réconciliation et réparations. En Mauritanie, en mars et en avril, le Tribunal spécial de Nouadhibou a condamné trois personnes à des peines d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans pour esclavagisme. Le Tribunal spécial de Nouakchott a condamné trois personnes à des peines d'emprisonnement d'un an pour esclavagisme. L'une des condamnations a fait l'objet d'un appel, qui est en cours. En Guinée, en avril, le Ministère de la justice a créé un comité de pilotage, composé de parties intéressées, tant guinéennes qu'internationales, chargé de faciliter l'organisation du procès des auteurs présumés du massacre du 28 septembre 2009 au stade de Conakry.

35. S'agissant de la poursuite en justice d'auteurs de crimes liés au terrorisme, un tribunal nigérian a condamné plus de 200 personnes, dont certaines pour l'enlèvement de filles à Chibok en 2014, à des peines de prison allant jusqu'à 30 ans, et libéré 475 autres faute de preuves. À N'Djamena, du 10 au 13 avril, l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad et l'ONU ont organisé un atelier au cours duquel a été mise au point une stratégie régionale aux fins de l'identification, la poursuite en justice, la réadaptation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad. Cet atelier faisait suite à la Conférence régionale sur la stabilisation du bassin du lac Tchad qui s'est tenue à N'Djamena du 2 au 4 novembre 2017 et au cours de laquelle toutes les parties étaient convenues d'élaborer une stratégie de stabilisation régionale pour le bassin du lac Tchad.

F. Faits nouveaux concernant la problématique femmes-hommes

36. Le nombre de femmes occupant des postes de haute responsabilité au sein des institutions de l'État est demeuré faible. Au Libéria, seules deux des 19 ministres du nouveau Gouvernement sont des femmes. De même, le Gouvernement formé le 25 avril en Guinée-Bissau ne compte que quatre femmes parmi ses 26 membres. En Sierra Leone, à la suite des élections législatives tenues le 7 mars, la part des députées est restée de 12,8 %, soit deux fois moins que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et que la moyenne mondiale. En Guinée, 20 % des candidats aux élections locales du 4 février étaient des femmes.

37. Il est à noter toutefois que les pays de la sous-région ont continué de promouvoir la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix. Le 22 mars, le Togo a validé le plan d'action national révisé pour l'implication des femmes dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de ses résolutions ultérieures pour la période 2018-2022. Par ailleurs, les 26 et 27 février, le Ghana a tenu un atelier de consultation afin de revoir le plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

38. En collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué d'apporter son concours à l'action en faveur de la pérennisation de la paix dans la région, préconisant et épaulant la tenue de consultations politiques nationales inclusives, la mise en place de réformes constitutionnelles et démocratiques et l'organisation d'élections transparentes, crédibles et pacifiques.

39. Lors d'une réunion qu'ils ont tenue le 20 mars, le Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean-Claude Brou, ont réitéré leur volonté d'optimiser la synergie entre la Commission et l'UNOWAS, notamment en ce qui concerne les élections qui se tiendront prochainement dans un certain nombre de pays, la question de la transhumance et les crises que traversent la Guinée-Bissau et le Togo. Le 20 avril, le Représentant spécial a tenu une réunion de consultation avec le Président du Togo et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, M. Faure Essozimana Gnassingbé, l'accent portant sur le processus démocratique et constitutionnel et le resserrement de la coopération régionale. Dans le cadre de ses consultations avec d'autres dirigeants africains, il a notamment rendu visite, le 7 avril, au Président de la Guinée, M. Alpha Condé, médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau.

40. Le Représentant spécial a aidé à forger un consensus en faveur du règlement pacifique de la crise que traverse le Togo. À cet égard, il a facilité l'envoi d'une équipe d'experts des Nations Unies chargée de fournir un appui consultatif à l'action de médiation du Président du Ghana. Il s'est aussi régulièrement entretenu avec les Présidents du Ghana, de la Guinée et du Togo, ainsi qu'avec d'autres parties internationales et locales en vue de stimuler le dialogue.

41. Dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix que j'ai lancée, le Représentant spécial a accordé une attention particulière à la transition en Gambie. Du 15 au 18 février, il a effectué une mission à Banjul, au cours de laquelle il a prôné la recherche d'un consensus sur l'exercice du pouvoir par le Président Adama Barrow, conformément à la Constitution, et assuré à ses interlocuteurs que l'ONU était attachée à consolider la paix dans ce pays. À cette occasion, il a pris part, le 18 février, aux cérémonies de célébration de la fête nationale. Par ailleurs, l'UNOWAS a participé, du 18 au 27 avril, à une mission dirigée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ayant pour objet de faire progresser l'initiative de pérennisation de la paix. Le 20 février, il a participé à une réunion tenue à Dakar avec des partenaires internationaux afin de promouvoir le plan national de développement de la Gambie. Il a également assisté à la table ronde des donateurs sur la Gambie, qui s'est tenue à Bruxelles le 22 mai, au cours de laquelle les bailleurs se sont engagés à verser environ 1,45 milliard d'euros pour financer l'exécution de ce plan.

42. Après l'attentat terroriste du 2 mars, le Représentant spécial a effectué une visite à Ouagadougou les 3 et 4 mars afin de s'entretenir avec le Président du Burkina Faso, M. Roch Marc Christian Kaboré, et avec des représentants du Gouvernement et de la société civile. Au cours de ses entretiens, il a transmis mes condoléances les plus sincères et exprimé la solidarité totale de l'Organisation des Nations Unies avec le Burkina Faso, ainsi que notre ferme condamnation de cet acte terroriste. Il a également souligné qu'il importait d'en traduire les auteurs en justice et de poursuivre les importantes procédures engagées. Durant sa mission, il s'est entretenu avec le

Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États Membres de la CEDEAO pour échanger des vues sur la situation politique du pays et les conditions de sécurité qui y règnent.

43. Par son action, le Représentant spécial a contribué à ce que l'élection présidentielle en Sierra Leone, aux deux tours de laquelle il a assisté, se déroule pacifiquement. Collaborant étroitement avec les anciens Présidents de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Libéria et du Nigéria, qui dirigeaient respectivement les missions d'observation du Commonwealth, de la CEDEAO, de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique, et de l'Union africaine, il a joué un rôle de médiateur aux fins du règlement de différends qui risquaient de dégénérer et de faire capoter le processus électoral. Ces négociations conjointes ont débouché sur la conclusion d'un accord prévoyant la reprise de la compilation des résultats, qui avait été suspendue entre les deux tours. Le Représentant spécial a effectué une autre visite en Sierra Leone en compagnie du Président de la Commission de la CEDEAO, du 27 au 30 avril ; leur intervention concertée a contribué à apaiser les tensions qui ont suivi l'élection du Président du Parlement, et facilité l'investiture des députés de l'All People's Congress. Il s'est de nouveau rendu à Freetown le 12 mai pour assister à l'investiture du Président sierra-léonais.

44. Le Représentant spécial a également assisté à l'investiture du Président libérien, le 22 janvier. Avec la Vice-Secrétaire générale, il est de nouveau allé à Monrovia les 21 et 22 mars pour participer à la cérémonie marquant la liquidation de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Durant cette visite, ils ont entrepris des discussions avec les protagonistes libériens et internationaux sur la transition ainsi que sur la poursuite de l'appui apporté par l'ONU au Libéria, notamment par l'équipe de pays des Nations Unies et la consolidation du Bureau du Coordonnateur résident.

45. Conscient de la situation politique agitée qui règne au Nigéria dans la perspective des élections de 2019, le Représentant spécial a tenu des consultations avec les autorités politiques et religieuses à Abuja du 18 au 21 mars. Les parties intéressées sont convenues qu'il fallait ressusciter le Comité national de paix, qui avait grandement facilité le dialogue avant les élections nationales de 2015.

46. À la suite des élections locales qui se sont tenues en Guinée, le Représentant spécial s'est rendu à deux reprises à Conakry. Durant la visite qu'il y a effectuée les 7 et 8 février en compagnie de la Représentante résidente de la CEDEAO en Guinée, il a tenu des consultations avec la Commission électorale nationale indépendante, des représentants du Gouvernement et de l'opposition, et le corps diplomatique, entre autres, et il a appelé au calme, préconisant le recours à des moyens légaux pour résoudre les contentieux électoraux. Le 7 mars, il s'est entretenu avec le Président, insistant notamment sur la nécessité d'accélérer l'application de l'accord politique du 12 octobre 2016.

47. Le Représentant spécial a mené une mission de bons offices au Niger du 23 au 25 avril. Lors de ses consultations avec les principaux intéressés, il a souligné qu'il fallait créer des conditions propices au dialogue inclusif et constructif. Du 21 au 27 mai, il a dépêché à Nouakchott une mission d'enquête chargée d'évaluer la situation du pays en ce qui concerne la paix et la stabilité avant les élections législatives, municipales et régionales.

48. Dans la droite ligne de l'action qu'il mène pour assurer la cohérence des activités des organismes des Nations Unies ainsi que la coopération entre ceux-ci, le Représentant spécial a présidé, le 5 mars, la trente-deuxième réunion de haut niveau des chefs de missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel, tenue à Bamako, à laquelle ont assisté les représentants spéciaux pour la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali et l'Afrique centrale, ainsi que le Coordonnateur résident en

Côte d'Ivoire. Les 12 et 13 avril, dans le cadre d'un séminaire-retraite organisé à New York par le Centre de recherche sur les politiques, il a fait part de l'expérience acquise au niveau régional en matière de prévention des conflits. De manière générale, il a continué de s'entretenir régulièrement avec les membres du corps diplomatique et de participer à des conférences et ateliers régionaux.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

49. L'insécurité qui règne dans les zones où sévit Boko Haram continue d'entraver les activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria dans les régions les plus septentrionales de la frontière terrestre entre ces deux pays. Les troubles sociaux et politiques que connaissent les régions anglophones du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun ont suscité de nouvelles inquiétudes quant à la sécurité. Il continue donc d'être difficile de délimiter la frontière et l'emplacement des bornes correspondantes. Sur cette toile de fond, les parties à la Commission se sont réunies les 19 et 20 mars à Lagos (Nigéria) pour mettre la dernière main aux modalités d'application des mesures de sécurité renforcées concernant les opérations sur le terrain.

50. Le Représentant spécial, en sa qualité de président de la Commission mixte, a engagé des consultations bilatérales avec les chefs des délégations nigériane (le 18 mars, à Abuja) et camerounaise (le 15 mai, à Yaoundé), afin d'aborder la question des zones contestées non encore délimitées. Globalement, les parties ont réitéré leur volonté d'exécuter l'arrêt que la Cour internationale de Justice a rendu en octobre 2002, et de délimiter dans leur intégralité les frontières terrestres et maritimes communes.

51. Le Représentant spécial s'est également employé à lever des fonds afin de reconstituer la dotation du fonds d'affectation spéciale pour la mise en place de bornes le long de la frontière terrestre. Par conséquent, les travaux y relatifs devraient reprendre en octobre 2018, à la fin de la saison des pluies.

C. Renforcement des moyens dont dispose la sous-région pour faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité

Réforme du secteur de la sécurité

52. Le Bureau a continué d'aider les pays de la sous-région à réformer le secteur de la sécurité. Au Burkina Faso, celle-ci a enregistré de nettes avancées. Le Conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité dépêché par l'ONU a aidé à évaluer les besoins en mars, et à inventorier et à classer par ordre de priorité les recommandations formulées dans le cadre du forum national sur la sécurité, tenu en octobre 2017. Les membres du Gouvernement sont parvenus à un consensus sur la création de dispositifs institutionnels aux fins de cette réforme.

53. En Gambie, l'orientation stratégique et les problèmes de coordination qui se posent à l'échelle nationale ont eu une incidence sur la réforme du secteur de la sécurité. Une évaluation de ce secteur a été entreprise, avec l'aide de l'ONU, par le groupe de travail gambien chargé de ces questions, dont le Gouvernement a entériné les conclusions en février. La première réunion du comité de pilotage de cette réforme s'est tenue le 18 avril, sous la direction de la Vice-Présidente gambienne, et elle a permis de définir les prochaines étapes de la réforme. L'ONU a continué de prêter des conseils ainsi qu'un appui technique aux autorités, tout en se concertant avec les partenaires pour améliorer la coordination.

54. En Guinée, l'équipe consultative des Nations Unies a continué d'aider le Gouvernement à renforcer les dispositifs de contrôle et à mettre sur pied des unités chargées de s'occuper de la problématique femmes-hommes au sein des forces de défense et de sécurité. Le Conseil supérieur de défense nationale est de plus en plus opérationnel, ce qui rend possible à terme le départ de l'équipe.

Heurts entre éleveurs et agriculteurs

55. Durant la période considérée, le Bureau a aidé la Commission de la CEDEAO à élaborer un plan d'action régional relatif à la transhumance. Il a également mis sur pied un groupe de travail informel sur le pastoralisme et la prévention des conflits, auquel participent les organismes des Nations Unies et les organismes régionaux compétents.

56. À Libreville, les 10 et 11 avril, l'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont organisé une réunion d'échange d'informations et de données d'expérience en matière d'analyse des conflits et de pastoralisme. Au cours de cette réunion, l'UNOWAS a fait part des conclusions de l'étude qu'il a menée sur le pastoralisme et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Par ailleurs, le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sont convenus de procéder à des analyses conjointes en 2018.

57. À Abuja, du 24 au 26 avril, le Bureau a participé à la réunion de ministres et d'experts sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs en Afrique de l'Ouest, organisée par la Commission de la CEDEAO et le Gouvernement nigérian. Parmi les recommandations pertinentes faites à cette occasion figure notamment celle portant sur la nécessité pour les États de faire rapport sur l'application du protocole de la CEDEAO relatif à la transhumance.

Boko Haram

58. Le Représentant spécial a continué de soutenir les interventions d'ordre diplomatique, sécuritaire et humanitaire suite aux actes perpétrés par Boko Haram. Il s'est également employé à faciliter la conclusion d'un accord prévoyant la tenue d'un sommet entre les États membres de la CEDEAO et de la CEEAC, comme le Conseil de sécurité l'a préconisé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#). Sur ce plan, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Représentant spécial pour l'Afrique centrale ont participé à la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO et de la CEEAC, qui s'est tenue le 20 avril à Lomé et qui a débouché sur la décision d'organiser une réunion au sommet interrégionale en juillet 2018, en marge du Sommet de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO. Le Président togolais et le Président gabonais, Présidents en exercice, respectivement, de la CEDEAO et de la CEEAC, se sont félicités de la proposition de l'ONU de contribuer à l'organisation de cette réunion.

59. Le 28 février, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé à la Conférence internationale sur le lac Tchad organisée par le Gouvernement nigérian avec le concours de la Commission du bassin du lac Tchad et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les chefs d'État et de gouvernement du Cameroun, du Gabon, du Niger, du Nigéria, de la République centrafricaine et du Tchad ont adopté une déclaration, dans laquelle ils réaffirment leur engagement de collaborer afin de sauver le lac Tchad et de remédier aux répercussions des changements climatiques sur le plan socioéconomique et sur la stabilité de la région. En sa qualité de Haut Représentant pour le Nigéria, mon Représentant spécial s'est également entretenu de la situation dans le bassin du lac Tchad avec les représentants des organes de sécurité et d'autres parties déterminantes,

l'objet étant d'approfondir la coopération régionale, de réintégrer les ex-combattants et de s'attaquer aux causes profondes des problèmes qui se posent.

60. Sous les auspices du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et du Représentant spécial pour l'Afrique centrale, les gouverneurs des territoires riverains du lac Tchad se sont réunis pour la première fois les 8 et 9 mai à Maiduguri (Nigéria), et ont créé le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad afin d'intensifier l'action commune en faveur de la consolidation de la paix et de la promotion du développement durable dans toute la sous-région.

Stratégie relative à la sécurité des frontières des pays de l'Union du fleuve Mano

61. Le 1^{er} mars, le Bureau, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano se sont réunis à Freetown pour débattre de la coopération. Le 11 avril, la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano s'est entretenue avec la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, à Dakar, pour étudier la façon d'étoffer les moyens dont disposent les unités mixtes de l'Union du fleuve Mano chargées de la sécurité et des mesures de confiance le long des frontières communes, d'étayer le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la consolidation de la paix et de raffermir le rôle que jouent les femmes dans la vie politique, en faisant fond sur le dispositif de coopération entre le Bureau et l'Union du fleuve Mano.

Piraterie dans le golfe de Guinée

62. Durant la période considérée, le Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique de l'Ouest et le Centre multinational de coordination maritime ont continué de consolider leurs moyens opérationnels. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel n'a pas cessé de collaborer avec les États pour qu'ils continuent d'honorer leur engagement de prendre en charge les dépenses de fonctionnement de ces centres. Il a également encouragé les partenaires à mieux coordonner leurs activités en matière de sécurité maritime avec la CEDEAO et le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, dans le cadre du dispositif de sécurité maritime de Yaoundé.

Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée

63. Mon Représentant spécial a maintenu un contact étroit avec les partenaires régionaux concernés, notamment dans le cadre de l'exécution du Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2016-2020).

64. Du 7 au 9 janvier, la CEDEAO a organisé, avec l'appui de l'ONU, un atelier visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la prévention de la toxicomanie. Du 12 au 14 mars, un atelier sous-régional organisé par l'ONUSC a réuni les fonctionnaires des administrations nationales et des écoles de la magistrature, qui ont reçu à cette occasion une formation à la lutte contre les infractions liées à la traite des êtres humains. En outre, un forum transrégional organisé par l'ONUSC du 23 au 25 janvier à Alger a permis de définir les grandes orientations du resserrement des liens de coopération entre les pays de la région du Maghreb et du Sahel en matière de lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée.

D. Mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

65. Durant la période considérée, le Bureau a continué d'encourager la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en prêtant son concours à l'élaboration du plan de soutien des Nations Unies au Sahel, et en mettant en contact les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et la CEDEAO. Dans le cadre de ces efforts, le 21 mars, j'ai nommé Ibrahim Thiaw (Mauritanie) Conseiller spécial pour le Sahel et l'ai chargé de collaborer étroitement avec mon Représentant spécial et le Groupe régional des Nations Unies pour le développement aux fins de l'application de la Stratégie.

66. Afin d'améliorer la cohérence des activités dans ce domaine, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé à une réunion informelle d'envoyés spéciaux pour la sous-région et de partenaires des pays du Sahel, organisée par la Suède les 24 et 25 janvier. De plus, les 28 et 29 mars, la Vice-Secrétaire générale, mon Représentant spécial et mon Conseiller spécial ont participé à Nouakchott à une réunion consultative stratégique sur le Sahel organisée par la Commission de l'Union africaine, durant laquelle ont été étudiés les moyens d'accentuer la cohérence entre diverses initiatives relatives au Sahel.

67. Le Bureau a continué de s'employer à intensifier la coopération entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernant le Sahel. Le 2 mars, il a coprésidé une réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à examiner les implications sur la Force conjointe du G5 Sahel de l'issue de la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel, tenue à Bruxelles les 22 et 23 février, et à harmoniser les positions en vue de la collaboration à venir avec le G5 Sahel. Le 15 mars, à N'Djaména, mon Représentant spécial a coprésidé la sixième réunion de la plateforme de coordination pour le Sahel, où il a appelé les pays du Sahel et les acteurs régionaux à prendre en mains l'exécution du plan de soutien des Nations Unies au Sahel. Le 4 mai, à Dakar, il a présidé une réunion du comité directeur de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, à l'occasion de laquelle les organismes des Nations Unies ayant des activités au niveau de la région ou des pays ont échangé leurs vues sur les nouvelles tendances en matière de paix, d'action humanitaire, de développement et de sécurité dans la région. Le Comité s'est félicité de la nomination de mon Conseiller spécial pour le Sahel. Presqu'achevé, le plan d'appui des Nations Unies sera bientôt présenté aux États Membres.

68. Le Bureau a continué de prêter son appui au G5 Sahel, qui est l'un de ses principaux partenaires régionaux, renforçant ses capacités et facilitant les échanges avec les organismes des Nations Unies au Sahel. Ceux-ci se sont réunis avec le secrétariat du G5 Sahel à deux reprises, le 29 janvier à Nouakchott et le 13 mars à N'Djaména, en vue de mieux définir le cadre de leur coopération au niveau des programmes et de créer une synergie entre le Programme d'investissements prioritaires et le plan de soutien des Nations Unies. Les 26 et 27 avril, l'UNOWAS et le secrétariat permanent ont organisé à Ouagadougou, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme, la deuxième réunion des ministres des affaires religieuses des États membres du G5 Sahel, qui a permis de dresser le bilan des progrès accomplis par la Cellule régionale du G5 Sahel de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et les antennes nationales mises en place avec l'appui de l'UNOWAS.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit et des droits de l'homme et prise en compte de la problématique hommes-femmes

69. Au cours de la période considérée, le Bureau a collaboré étroitement avec les défenseurs des droits de l'homme dans le cadre des élections récentes et à venir. Les 26 et 27 mars, il a organisé, à Abidjan, un colloque sur les défis et les perspectives pour les réformes politiques en Afrique de l'Ouest, auquel ont assisté quelque 70 représentants d'institutions à l'avant-garde de ces réformes. Le colloque a abouti à la création d'une plateforme pour les réformes politiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont le secrétariat sera dirigé par le Bureau et au financement de laquelle la CEDEAO et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale se sont engagés à contribuer.

70. En vue de consolider le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme, le Bureau, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la CEDEAO et les membres de l'Afrique de l'Ouest du réseau d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, a organisé un forum régional sur les réformes électorales et politiques, qui s'est tenu à Dakar du 12 au 14 avril. Toujours à Dakar, le Bureau a organisé, le 22 mars, un forum sur le jugement des affaires touchant les droits civils et politiques. Par ailleurs, le 17 avril, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Président de la fondation Open Society afin d'examiner les moyens d'approfondir les analyses conjointes et de sensibiliser l'opinion publique lorsque les tensions montent dans les pays de la sous-région.

71. Le Bureau a continué d'œuvrer à l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité. Les 10 et 11 avril, l'UNOWAS et la CEDEAO, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme, ont organisé un événement de haut niveau sur les femmes, la violence et le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel. À l'issue de cette réunion, les participants ont adopté l'Appel à l'action de Dakar engageant les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à associer systématiquement les femmes à toutes les initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent et à lutter contre le terrorisme.

72. Le Bureau a continué de travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il a organisé deux réunions de discussion à l'échelle sous-régionale, portant, l'une sur la participation des femmes à la gouvernance du secteur de la sécurité et à la prévention des conflits, le 12 mars, et l'autre sur la manipulation politique dont sont victimes les jeunes, le 3 mai. Les sections nationales du Groupe de travail ont débattu des moyens de promouvoir le dialogue entre la population et les services de sécurité et de renforcer les capacités des femmes en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Le Bureau a, du 26 au 31 mars, apporté son concours à une mission du Groupe de travail en Côte d'Ivoire, durant laquelle ce dernier a préconisé l'adoption d'un nouveau plan d'action national en vue de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#). Le 29 janvier, il a participé au lancement l'Initiative Spotlight, mesure conjointe de l'ONU et de l'Union européenne qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

IV. Observations et recommandations

73. Bien que la période considérée ait été marquée, à de nombreux égards, par des faits nouveaux encourageants, de nombreuses causes d'instabilité subsistent dans la région, qui tiennent notamment à des insuffisances dans la gouvernance et aux

menaces transversales telles que les heurts opposant éleveurs et agriculteurs. Les fréquentes attaques armées menées par des groupes militants et extrémistes et leurs effets préjudiciables sur le développement dans la sous-région rappellent cruellement que les mesures prises pour résoudre les problèmes demeurent insuffisantes.

74. Je félicite les autorités burkinabé et gambiennes pour les progrès qu'elles ont réalisés dans la réforme de leur appareil de sécurité. Je les invite à accélérer et intensifier cette action et à améliorer la cohérence et la coordination des activités entre tous les partenaires. J'encourage également les autorités gambiennes à redoubler d'efforts pour rendre opérationnelles la Commission des droits de l'homme et la Commission vérité, réconciliation et réparations, et j'exhorte les parties prenantes à appuyer ces processus.

75. Je me réjouis de la transition démocratique pacifique intervenue au Libéria et je lance un appel aux partenaires internationaux de ce pays pour qu'ils continuent à aider le peuple et le Gouvernement libériens à consolider la paix, à renforcer la résilience et à réaliser le développement durable tout en mettant en place des réformes essentielles. Le retrait de la MINUL va dans le sens de la clôture des missions de maintien de la paix dans la sous-région, ce dont on ne peut que se féliciter. Il met de plus en lumière le fait que les organismes des Nations Unies doivent s'employer à poursuivre qu'ils font pour consolider les acquis obtenus ces dernières années et préserver la paix. Les périodes de transition montrent bien qu'il faut trouver des moyens de financer plus durablement les dispositifs, autres que les missions, auxquels l'ONU peut recourir pour agir sur le plan politique, et étoffer les effectifs chargés de l'appui dans les bureaux régionaux.

76. Je félicite les Sierra-léonais pour les élections crédibles qui se sont déroulées pacifiquement dans leur pays, et j'invite instamment le Gouvernement à continuer de collaborer avec les parties prenantes sierra-léonaises en vue de renforcer la cohésion nationale. Je salue également les mesures qu'il a prises pour faire de la transparence et de la responsabilisation des institutions les conditions préalables à un développement durable et inclusif.

77. Je me félicite de l'action actuellement menée à l'échelle régionale pour aider les parties togolaises à surmonter pacifiquement leurs divergences par le dialogue en allant dans le sens des aspirations démocratiques du peuple togolais.

78. Je constate que, si les procédures techniques de vote en place le jour du scrutin se sont améliorées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et sont moins controversées, les périodes précédant et suivant les élections continuent de poser problème. Je me félicite de la collaboration très étroite entre l'ONU, les partenaires régionaux et les institutions nationales enregistrées lors des récentes élections dans la sous-région, et je tiens à rappeler qu'il faut continuer de chercher à surmonter les difficultés qui surgiront lors des campagnes électorales à venir. J'exhorte les autorités et les parties prenantes nationales à œuvrer ensemble pour garantir des conditions équitables et instaurer un climat propice à la préparation et à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal.

79. La vague de manifestations observée dans plusieurs pays met en évidence les progrès de la liberté d'expression et de réunion, mais elle indique également que des problèmes fondamentaux subsistent. Je tiens à souligner l'importance cruciale de l'efficacité et de la responsabilisation des institutions de gouvernance – ainsi que la responsabilité des Gouvernements à cet égard – pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment en assurant l'intégration socioéconomique et politique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

80. Je note avec préoccupation que le nombre de femmes nommées à des postes de haute responsabilité demeure peu élevé en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et j'invite instamment les pays de la sous-région à prendre, conformément à leurs engagements nationaux et régionaux, des mesures destinées à offrir aux femmes des perspectives politiques et à promouvoir le développement inclusif. Je constate également avec inquiétude que les femmes sont aussi bien victimes qu'auteurs d'actes extrémistes. Il est essentiel que nous redoublions d'efforts pour garantir la pleine participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre de stratégies globales permettant de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène.

81. Je suis profondément préoccupé par le fait que, dans certaines régions du Sahel, le champ d'action et l'autorité de l'État semblent se contracter au lieu de s'étendre, permettant à des groupes extrémistes, souvent liés à la criminalité transnationale organisée, d'offrir des moyens de subsistance alternatifs et d'assurer la protection des communautés. Je suis particulièrement préoccupé par la fermeture d'écoles dans les régions touchées par la violence au Burkina Faso et au Mali, ce qui prive les jeunes générations de leur droit à l'éducation.

82. L'action en matière de gouvernance et de développement doit continuer de s'accompagner de mesures de sécurité rigoureuses. Je salue les efforts déployés par les pays participant à la Force multinationale mixte et j'invite les pays touchés à intensifier la collaboration entre eux ainsi qu'avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine. Je constate avec plaisir que les membres du G5 Sahel s'emploient en permanence à améliorer le fonctionnement de la Force conjointe.

83. Je souligne qu'il importe que toutes les mesures de lutte contre l'insurrection soient en tous points conformes au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés. Il faut que les opérations soient cohérentes avec l'ensemble des initiatives régionales et y contribuent, et qu'elles ne portent pas atteinte aux populations mêmes que la Force est censée servir. Je félicite le Gouvernement nigérian de sa décision de poursuivre en justice les membres présumés de Boko Haram et j'exhorte tous les pays concernés à accélérer la réinsertion des victimes de groupes extrémistes et d'autres catégories de personnes associées à ces groupes.

84. J'invite les autorités nationales à fournir une aide humanitaire essentielle aux populations vulnérables. En outre, je lance une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie l'aide qu'elle apporte aux pays touchés, à la Commission du bassin du lac Tchad, ainsi qu'à la Force conjointe du G5 Sahel et à la Force multinationale mixte, sur les plans politique, humanitaire, logistique et financier, et pour qu'elle décaisse rapidement les fonds annoncés.

85. Les heurts entre éleveurs et agriculteurs, alimentés par la rapidité de la croissance démographique, la défaillance de la gouvernance, les pressions écologiques et la circulation des armes légères et de petit calibre, prennent le caractère de menaces multidimensionnelles touchant l'ensemble de la sous-région. J'appelle la CEDEAO et les États, avec l'appui du système des Nations Unies et en consultation avec les communautés touchées, à trouver une solution durable à ce problème, à mettre en œuvre des protocoles nationaux et régionaux sur la transhumance et la liberté de circulation, à sensibiliser les populations et les pouvoirs publics à l'importance de ces instruments normatifs, et à définir des stratégies à long terme, fondées sur l'estimation des risques, pour lutter contre les effets des changements climatiques dans la sous-région.

86. J'accueille avec satisfaction les conclusions de la Conférence internationale sur le lac Tchad et je lance un appel afin que des mesures soient prises d'urgence pour remédier à l'assèchement dramatique du lac Tchad et redynamiser l'écosystème de

son bassin, épiceutre des activités socioéconomiques de plus de 45 millions de personnes.

87. Je me félicite de l'action que mène collectivement le système des Nations Unies, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, en vue de recalibrer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'en accélérer les effets, notamment par l'élaboration du plan d'appui des Nations Unies, la mobilisation de ressources et d'un appui supplémentaires pour les pays de la sous-région.

88. Je me félicite de la volonté du Gouvernement camerounais et du Gouvernement nigérian d'achever la démarcation des frontières terrestres et maritimes communes des deux pays. J'invite les parties à redoubler d'efforts pour résoudre toute divergence résiduelle quant à l'interprétation de certaines dispositions de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002, et à accélérer ainsi l'accomplissement du mandat de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

89. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à l'Union africaine, à la CEDEAO, au G5 Sahel, à l'Union du fleuve Mano, à la Commission du golfe de Guinée et à la Commission du bassin du lac Tchad pour la coopération qu'ils continuent d'offrir au Bureau. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions de collaborer étroitement avec le Bureau. Je salue et encourage l'étroite collaboration entre le BRENUAC et l'UNOWAS portant sur un nombre toujours plus grand de questions d'ordre particulier ou transversal, qui fait écho au renforcement de la coopération entre la CEEAC et la CEDEAO. Je tiens à remercier tout particulièrement mon Représentant spécial et mon Conseiller spécial, ainsi que le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
